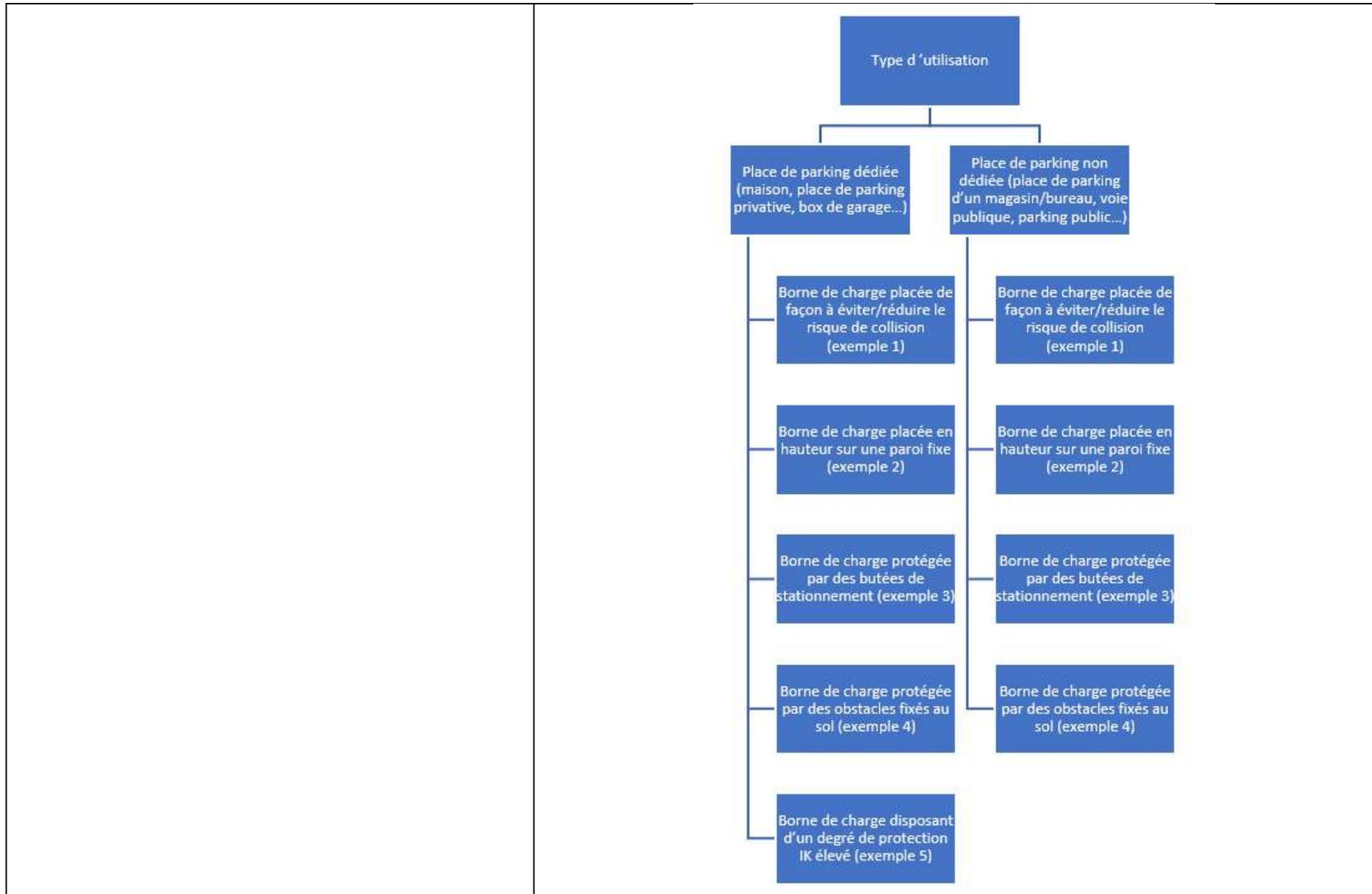


SPF ECONOMIE, P.M.E, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE	FICHES THEMATIQUES REGLEMENT GENERAL SUR LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (AR 08/09/2019)	028
---	---	------------

[Retour Index](#)

Sujet	Réponse
<p>Protection des bornes de charge contre les contraintes mécaniques</p> <p><i>Réf. :</i> <i>Livre 1 sous-section 7.22.5.1. alinéa 3</i></p>	<p>Comme le spécifie la sous-section 7.22.5.1 du chapitre 7.22. du livre 1, en complément des mesures contre les influences externes prévisibles, des mesures complémentaires sont prises pour protéger les bornes de charge contre les contraintes mécaniques dues à toute collision raisonnablement prévisible, c.à.d. par exemple lors d'une fausse manœuvre raisonnablement prévisible avec le véhicule à l'approche de la borne de charge.</p> <p>Ces mesures complémentaires peuvent être entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter ou réduire le risque de collision avec la borne de charge : <ul style="list-style-type: none"> ○ choix de l'emplacement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>hors de la surface de circulation normale prévue pour le véhicule</i> ▪ <i>placement en hauteur</i> ○ placement d'obstacles fixés à une paroi ou au sol • réduire les conséquences néfastes en cas de collision avec la borne de charge : <ul style="list-style-type: none"> ○ degré de protection élevé contre les contraintes mécaniques dues aux chocs (IK) <p>Il appartient au propriétaire, gestionnaire ou exploitant de la borne de charge de déterminer quelles sont les mesures à mettre en œuvre (une ou plusieurs mesures complémentaires) suivant l'environnement de la borne de charge. Par exemple, une borne de charge installée sur une place de stationnement public nécessite un niveau de protection plus élevé à mettre en œuvre par rapport à une borne de charge installée sur une place de stationnement privée. En effet pour une place de stationnement public, il n'est pas possible de déterminer les types de véhicule qui utiliseront la borne de charge.</p> <p>Des solutions non-limitatives de mesures complémentaires sont reprises ci-après.</p>



	<p><u>Exemple 1 : Borne de charge positionnée de façon que le risque de collision soit évité ou limité</u> La borne de charge est placée hors de la surface de circulation normale prévue pour le véhicule, comme par exemple sur un des côtés du box du garage, dans des niches.</p> <p><u>Exemple 2 : Borne de charge placée en hauteur sur une paroi fixe</u> La borne de charge est placée à une hauteur suffisante sur une paroi fixe comme par exemple un mur. Une hauteur d'au moins 1m est recommandée pour le point le plus bas de la borne de charge. Si la borne de charge est placée à une hauteur supérieure à cette recommandation, il y a lieu de tenir compte que celle-ci reste accessible pour l'utilisateur.</p> <p><u>Exemple 3 : Borne de charge protégée par des butées de stationnement</u> Les butées de stationnement sont placées au sol en tenant compte des déplacements raisonnablement prévisibles du véhicule à l'approche de la borne de charge et permettent ainsi d'avertir le conducteur de l'approche du véhicule de la borne de charge. Il est recommandé de placer des butées de stationnement d'au moins 0,1m de hauteur et placées à une distance d'au moins 1m de la borne de charge dans le sens de l'approche prévisible du véhicule. Cette distance est variable en fonction de l'environnement et du type de véhicules utilisant la borne de charge.</p> <p><u>Exemple 4 : Borne de charge protégée par des obstacles fixés au sol</u> La hauteur recommandée des obstacles est d'au moins 0,5m. Il est recommandé d'utiliser des obstacles ayant une solidité suffisante contre les chocs mécaniques. Il peut s'agir de poteaux, d'arceaux de protection, des barrières de sécurité, des blocs de béton. Ces obstacles sont fixés au sol et ne sont pas facilement déplaçables en raison de leur poids. Ils sont placés dans le sens de l'approche prévisible du véhicule.</p> <p><u>Exemple 5 : Borne de charge disposant d'un degré de protection IK élevé</u> Le degré de protection IK d'une borne de charge détermine sa résistance contre les contraintes mécaniques dues aux chocs. Il est recommandé d'utiliser des bornes de charge ayant un degré de protection au minimum IK08.</p>
--	---